Questions au Feuilleton

1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972 ces postes ne s'appliquent pas. Toutes les dépenses encourues jusqu'au 31 mars 1972 inclusivement concernant le département d'État chargé des Sciences et de la Technologie ont été payées à même les fonds du Conseil privé. 1. Sans objet.

2. Sans objet.

3. a) Réalisations scientifiques et technologiques. MM. M. Schiff et J. M. Poliquin, d'Ottawa, ont été engagés à titre de surveillants et de rédacteurs; le programme visait à procurer un emploi d'été aux étudiants en journalisme en leur faisant effectuer des recherches sur les réalisations canadiennes dans le domaine des sciences et de la technologie. \$6964 et \$950; b) M. B. Curley, d'Ottawa, a été engagé comme agent de relations publiques pour établir un programme d'information pour le département et le monde universitaire. \$15,000; c) MM. J. Fairchild et J. Bélanger, d'Ottawa, ont été engagés pour une courte durée respectivement comme rédacteur de discours et rédacteur de communiqués. \$4,460 et \$4,460; d) Un accord a été conclu avec Presentation of Canada Ltd. Un montant de \$1,400 a été versé. Ces frais ont été engagés pour faire connaître la nouvelle politique de l'État, qui consiste à recourir à l'entreprise privée pour la recherche et le développement.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LE PROGRAMME PUBLICITAIRE

Question nº 87-M. Nystrom:

- 1. Combien d'argent a dépensé le ministère des Affaires des anciens combattants pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?
- 2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat?
- 3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financière actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. 1968-1969, \$19,003.31; 1969-1970, \$15,417.17; 1970-1971, \$7,150.39; 1971-1972, \$31,609.37.

- 2. Peterson-Hulme Advertising, Toronto: 1968-1969, \$15,-721.31; 1969-1970, \$4,120.17; 1970-1971, \$3,750.39; 1971-1972, \$24,161.37. Le ministère des Affaires des anciens combattants fait de la publicité afin tout d'abord de renseigner les anciens combattants et autres personnes admissibles sur les avantages offerts par la Charte des anciens combattants et en particulier sur les changements qui s'opèrent; d'autre part, il cherche ainsi à aider directement et indirectement les organismes et programmes du ministère à atteindre leurs objectifs. John Doherty & Co., Public Relations, Ottawa: 1968-1969, \$3,282.00; 1969-1970, \$11,-297.00; 1970-1971, \$3,400.00; 1971-1972, \$7,448.00. Le contrat passé avec des experts en relations publiques a pour objet d'aider et de conseiller la Division des relations publiques en périodes de pointe. Ainsi, en 1969-1970, il a fallu aide et conseils au sujet de la publicité du Livre blanc sur les pensions aux anciens combattants.
- 3. Pendant l'année financière en cours, le ministère a de nouveau passé des contrats avec les deux sociétés mentionnées ci-dessus, toujours dans le même but. On estime que le montant payé à Petersen-Hulme Advertising (maintenant Hulme Advertising) sera de \$8,000 et à John Doherty de \$5,000 pour la présente année financière.

LES ÉGOUTS ET USINES DE TRAITEMENT DANS LE PASSAGE DE L'EST (N.-É.)

Question nº 146-M. Forrestall:

Le gouvernement a-t-il l'intention de procéder, en vertu des accords conclus avec la Nouvelle-Écosse, à l'installation de lignes d'égouts et d'usines de traitement dans le Passage de l'Est, comté d'Halifax, en Nouvelle-Écosse?

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Voici la réponse du ministère de l'Expansion économique régionale: l'entente actuelle concernant les zones spéciales et les routes de la Nouvelle-Écosse ne prévoit pas l'installation de réseaux d'égouts et d'usines de traitement dans la région du Passage de l'Est. L'addition d'un projet de cegenre dans une entente ultérieure dépendra essentiellement des priorités provinciales. Des discussions entre le ministère e les autorités provinciales ont présentement lieu à ce sujet.

LES TRANSPORTS—LES INSTALLATIONS POUR CONTENEURS

Question nº 147-M. Forrestall:

Quand une décision sera-t-elle prise concernant l'emplacement de nouvelles installations de quai pour conteneurs dans le port d'Halifax?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse du Conseil des ports nationaux: On prévoit qu'au cours de l'année 1973, dès qu'on aura colligé et évalué toutes les données utiles à ce sujet, une décision sera prise sur l'emplacement de toute installation supplémentaire pour conteneurs dans le port d'Halifax.

LE RAPPORT BRYDEN

Question nº 148-M. Forrestall:

Le gouvernement a-t-il l'intention de publier le rapport Bryden et, dans l'affirmative, a) quand, b) sinon, pour quelle raison?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La rédaction du rapport Bryden a été subordonnée à la condition que le document soit interne, confidentiel et à l'usage exclusif du ministre par l'intermédiaire duquel la Commission des relations de travail dans la Fonction publique fait rapport au Parlement. C'est ce qui explique pourquoi il n'a pas été publié. Toutefois, lorsque seront présentées à la Chambre les propositions relatives aux modifications qui doivent être apportées à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, le gouvernement déterminera, après examen de la situation, si l'intérêt public rend nécessaire la publication du rapport.

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS-LE MV ABEGWEIT

Question nº 184—M. MacLean:

- 1. Pendant environ combien de temps prévoit-on que le MV Abegweit pourra encore fonctionner sur la ligne Borden (Île-du-Prince-Édouard)—Cap Tormentine (Nouveau-Brunswick)?
- 2. Le ministère des Transports a-t-il un plan pour remplacer ce navire par un nouveau brise-glace semblable transbordeur de trains et, dans l'affirmative, a) quand prévoit-on le remplacer, b) a-t-on déterminé quel bâtiment le remplacera, c) a-t-on fait des appels d'offres pour sa construction, d) à quelle date devrait-il être terminé, e) quelle sera sa capacité de transbordement pour (i) les automobiles, (ii) les wagons de chemin de fer?
- M. Jean-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Il n'est pas possible de préci-